



24/06/2006

## (Re)découvrez les associations intermédiaires

Peu connues, les associations intermédiaires sont pourtant présentes dès l'origine de la liaison entre création d'emplois et services à la personne.

Depuis 1987, elles s'appuient en effet sur le levier de l'insertion par l'activité économique, pour permettre à des personnes exclues de retrouver leur place dans la société via l'emploi.

A l'occasion de leurs secondes assises nationales, et alors que l'on assiste, selon les mots du président de l'ANSP (1), à une véritable « flambée des initiatives » dans le domaine des services à la personne, nous vous invitons à redécouvrir cette semaine ces acteurs historiques du secteur.

### **L'économique : un instrument au service du social**

Mettre les services à la personne au service de l'emploi : une idée qui a d'évidence pris une dimension nouvelle avec le plan de cohésion sociale. Pour autant, les associations intermédiaires pourraient presque en revendiquer la paternité.

Elles sont en effet, depuis leur création en 1987, « résolument engagées dans la lutte pour l'emploi, notamment celui des plus démunis ! », comme le proclame Jean Michel Delsuc, Président de l'Unai (union nationale des associations intermédiaires), sur le site de la fédération.

C'est donc logiquement que, lors de leurs deuxièmes assises nationales en mai 2006, les associations intermédiaires ont tenu à s'inscrire ouvertement dans le plan Jean-Louis Borloo.

Un plan qui, de plus, prévoit de les aider : le plan de cohésion sociale dans son programme 6 « développer l'économie solidaire » renforce le secteur de l'insertion par l'activité économique.

Les moyens alloués à ce secteur ont été sensiblement renforcés. A cette fin, " un accroissement de 130 % de la dotation affectée à l'aide à l'accompagnement dans les associations intermédiaires a été inscrite dans la loi de finances pour 2005. », apprend-t-on sur le site de La maison des associations.

Dans le même temps, l'Etat subordonne désormais son agrément et son financement, comme l'explique encore le site associatif, à un résultat en terme

d'emplois créés : « un « *taux de retour à l'emploi durable* » devra désormais être inscrit dans la convention conclue entre l'Etat et l'association intermédiaire (...) ».

Et ce taux sera « *une des conditions du conventionnement et de l'attribution de l'aide à l'association* », même s'il « *ne pourra être le critère exclusif* », précisent les textes.

Attentes de résultats qui expliquent, sans doute, l'insistance pendant les assises nationales, sur les données soulignant le poids du secteur : en 2004, près de 900 associations intermédiaires ont mis à disposition -c'est le terme juridiquement adéquat- 70 000 salariés par mois, ce qui représente 31 millions d'heures pour 20 000 emplois à temps plein, et pas moins de 2 millions de contrats signés.

### **Quand professionnalisation et solidarité font très bon ménage**

Professionnalisation : le mot se décline sur toute l'activité du secteur, et en premier lieu sur ses bénéficiaires. L'un des savoir-faire spécifiques des associations intermédiaires, nous explique Christine Boivin-Perzo, directrice d'Antraide à Antony (92), est en effet de faire suivre à ses salariés en insertion un parcours professionnalisant.

En s'appuyant sur la situation de travail, ce dernier consiste en un accompagnement à la fois social et professionnel, intégrant des formations spécifiques et une évaluation régulière des acquis.

Un véritable métier, dont le résultat prend les apparences d'un paradoxe : « *notre vocation, c'est le retour à l'emploi* », poursuit Christine Boivin-Perzo.

Par conséquent, « *c'est un succès pour nous de nous séparer d'une personne, car cela signifie qu'elle retrouve un emploi stable et durable ; et cela permet à d'autres de bénéficier du parcours professionnalisant que nous leur offrons* ».

Professionnalisation, toujours, mais cette fois pour l'association : « *aujourd'hui, explique la Directrice qui s'est lancée, comme beaucoup d'associations intermédiaires, dans une démarche de communication, nous devons mieux faire connaître nos missions et notre savoir-faire spécifiques, car c'est ce qui nous aidera à aider plus de monde à trouver le chemin de l'emploi* ».

Une logique de professionnalisation qui, aux yeux de certains, pourrait paraître éloignée de l'esprit militant et bénévole des fondateurs de ces associations. La question se pose : l'esprit pionnier de l'insertion par l'économique est-il menacé ?



Il n'en est rien, si nous suivons ce réjouissant extrait d'un rapport du Cereq (centre d'étude et de recherche sur les qualifications) sur ces associations : « *loin de faire l'impasse sur la solidarité, elles développent une culture du service et de l'engagement personnel, fondée sur une identité professionnelle militante qui emprunte certains outils de gestion au modèle managérial sans pour autant le faire sien. L'esprit de la loi de 1901 souffle toujours : dans les associations intermédiaires (...) professionnalité rime avec solidarité* ».

Ces associations, peut-on lire dans La lettre de l'Economie Sociale, partagent « *les valeurs fondamentales de l'Economie Sociale et solidaire à laquelle elles sont formellement associées : démocratie, non lucrativité, équité des valeurs* ».

Une liste à laquelle nous serions tentés d'ajouter, à la lumière des constats du Cereq : ainsi qu'une capacité spécifique à concilier efficacité gestionnaire et éthique solidaire...

(1) Agence Nationale des Services à la Personne.

### **Sources**

\* « Quel avenir pour les associations intermédiaires », La Lettre de l'Economie Sociale n° 1194, du 8 au 14 juin 2006

\* « Accompagnement des associations intermédiaires », La maison des associations sur Internet (<http://www.loi1901.com/association>)

\* « La professionnalisation de l'emploi associatif : l'exemple des associations intermédiaires », étude du Cereq, 2001 ([www.cereq.fr/cereq/b180.pdf](http://www.cereq.fr/cereq/b180.pdf))

\* Site de l'Union nationale des associations intermédiaires (<http://www.unai.asso.fr>)

\* Interview (par Chorum) de Christine Boivin-Perzo, directrice d'Antraide, association intermédiaire d'Antony (92).